Département : Haute-Loire.

DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LA CHAPELLE D'AUREC n° 2023.01.03

Séance du 06 Avril 2023

Nombre de membres :	- en exercice	: 11	Date de la convocation :
	- présentes	: 7	16 mars 2023
	- excusées	: 4	

L'an deux mil vingt-trois le six avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire et Présidente.

Présentes : Caroline DI VINCENZO, Présidente du CCAS et Maire de La Chapelle d'Aurec
Marie-Josèphe CARROT, Marie-Claude LOPEZ, Véronique JANUEL, Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Stéphanie BLANCHARD,

Excusées : Christiane GRAIL, Gisèle ROYER, Ghislaine LEBUY, Yvette CHOL,

Stéphanie BLANCHARD a été nommée Secrétaire.

Objet de la délibération :

AFFECTATION du RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2022

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;

Constatant que le compte administratif présente :
un **excédent de fonctionnement de clôture de 1 313,04 € ;**

✓ **décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat comme suit :**

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (C/1068)	**0,00 €**
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur - ligne 002)	**1 313,04 €**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente,

Caroline DI VINCENZO
Maire de La Chapelle d'Aurec

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
le 17.04.2023 et publication le 27.04.2023

AR Prefecture

043-214300584-20230406-CCASR_23_01_03-DE
Reçu le 17/04/2023